



Département des Ressources Humaines

Décision n°2022-714

Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de cheffe de projets fermes urbaines à la direction nature et jardins

Réf. : 4.2.5

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2022-290 du 26 avril 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu la loi du 26 janvier 1984, notamment son article L.332-8,2, sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'à la direction nature et jardins, un emploi de cheffe de projets fermes urbaines, va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

Piloter la mise en œuvre de fermes urbaines sur Nantes Métropole
Coordonner et garantir la cohérence globale du projet,
Force de proposition sur les choix stratégiques du projet et vous assurez la veille sur les modèles de fermes urbaines sociales en France et à l'étranger,
Assurer le suivi et la bonne articulation du projet en lien avec les directions concernées et la structure d'insertion porteuse de la ferme,
Mettre en place la phase transitoire en appui du technicien paysagiste (animations jardinage, alimentation sur site ou aux alentours, lien avec Paysages nourriciers, communication) .
Piloter l'AMO projet sur les différents volets (étude technique, plan d'organisation de la ferme, étude économique et contractualisation).
Piloter le projet d'une future ferme urbaine en quartier prioritaire de la ville (Dervallières)
Organiser et superviser la mise en œuvre globale du projet en lien avec l'ensemble des acteurs,

Mettre en place et co-animer la gouvernance du projet,
Assurer la transmission générale

Accusé de réception en préfecture
044-2140040 et 802207997 du 06/07/2022
Date de réception en préfecture : 06/07/2022
Date de réception préfecture : 06/07/2022

Elaborer une stratégie de communication autour du projet
Aider à la conception des supports de communication internes et externes,
Assurer la communication interne du projet,
Programmer et participer à l'organisation des temps forts du projet,
Travailler en lien avec les services référents sur la communication du projet.
Accompagner la mise en place du parcours vers l'emploi
- En coordination avec le service « PAT », la SIAE exploitante et les acteurs du monde agricole (Chambre agri, CIAP, GAB 44, lycées professionnels...), intégrer le projet de ferme des Dervallières à un parcours vers l'emploi agricole durable.
Assurer la gestion des risques des contaminants sols urbains
Assurer le suivi des études de sol et du plan de gestion du risque des contaminants pour la ferme des Dervallières, en partenariat avec l'AMO,
Mettre en place un groupe pluri-partite sur la thématique de gestion des contaminants.
Assurer le pilotage de la performance
Assurer un suivi des indicateurs quantitatifs et qualitatifs en lien avec les objectifs du projet,
Produire un bilan annuel et être force de proposition pour apporter les aménagements nécessaires au projet préservation des arbres impactés, en lien avec le service arbres et canopée,
Coordonner et proposer des éléments de langage et de réponses aux demandes d'informations et requêtes relatives aux impacts des aménagements et travaux sur les arbres.

Décide,

Article 1 : L'emploi de **cheffe de projets fermes urbaines** à la direction nature et jardins est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des ingénieurs territoriaux, à savoir au minimum indice majoré 390 et au maximum indice majoré 673, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'établissement,

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le 30 juin 2022

Pour la Présidente

Le vice-président délégué

mis en ligne le :

06 JUL. 2022

Ali REBOUH

na 188

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20220701-2022_714DEC-AU
Date de télétransmission : 06/07/2022
Date de réception préfecture : 06/07/2022